

TDA

Les troubles déficitaires de l'attention et l'école

Toutes nos publications sont disponibles :

- En *téléchargement*, depuis l'adresse internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/etudes-et-prospectives
- En *version papier*, vous pouvez les consulter dans notre centre de documentation situé :

Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00 - Mail : info@cpcp.be

INTRODUCTION

Jadis, certains enfants étaient désignés comme « turbulents », « difficiles » ou encore « distraits » en raison de leur comportement à l'école. A l'heure actuelle, une part croissante des enfants présentant ces traits sont en réalité diagnostiqués « TDA/H », à savoir atteint d'un Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité. Ces derniers sont donc atteints d'un trouble qui explique leur agitation permanente ou leur inattention récurrente. Bien entendu, ces symptômes peuvent compliquer le parcours scolaire d'un enfant, que ce soit d'un point de vue relationnel ou pédagogique. L'objet de cette analyse est donc de présenter la réalité de ce trouble mais surtout d'aborder ses répercussions sur le plan scolaire.

Nous évoquerons brièvement les symptômes du TDA/H, son origine et son traitement avant de nous arrêter sur les difficultés engendrées par celui-ci, notamment à l'école. Les mesures pouvant être prises pour faciliter le parcours scolaire de ces élèves seront traitées ensuite, au même titre que la place qu'il conviendrait de réserver à ces enfants dans le système scolaire des années à venir.

I. LE TDA/H

Le Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité se caractérise par différents symptômes : les troubles de l'attention en tant que tels, l'impulsivité et l'hyperactivité. De manière concrète, le déficit d'attention se manifeste notamment par une distraction accrue, des difficultés d'organisation et des oublis intempestifs, malgré une intelligence tout à fait normale. Ces problèmes d'attention sont souvent accompagnés d'une difficulté à anticiper les conséquences de ses actes et donc d'une tendance à agir de manière impulsive. Enfin, l'hyperactivité peut être soit motrice, résultant en une agitation permanente, soit intellectuelle, caractérisée par un passage du coq à l'âne. Autrefois, l'hyperactivité était mise en avant, d'où l'appellation d'enfants « hyperactifs ». A l'heure actuelle, le monde médical considère au contraire que l'on peut être atteint d'un TDA sans pour autant présenter cette caractéristique, chaque symptôme pouvant prendre une importance différente selon les cas.

Ce trouble toucherait environ 5% des enfants¹ mais seule une faible part est actuellement diagnostiquée comme telle. Les symptômes en question perdurent à l'âge adulte mais les problèmes particuliers qu'ils peuvent poser dans le processus de développement de l'individu expliquent que l'attention se focalise sur les enfants. Les causes du TDA/H seraient d'ordre biologique, à savoir un dysfonctionnement neurologique, et se transmettraient de façon héréditaire. Si cette opinion semble solidement majoritaire, elle ne fait toutefois pas encore l'unanimité dans le monde scientifique puisque certains mettent en évidence le manque de preuves formelles de cette origine². Le diagnostic du TDA/H est lui-même complexe. Multidisciplinaire, il repose principalement sur la discussion entre le médecin et les proches de l'enfant en question. En effet, il n'existe pas de test biologique permettant d'établir la présence du trouble avec certitude. Signalons enfin que, s'agissant de comportements qui se retrouvent à des degrés divers chez la plupart des enfants, la dénomination TDA/H ne peut s'appliquer qu'aux personnes présentant ces symptômes de manière excessive et permanente, sous peine d'abus.

¹ DE SCHAEZTEN (S.), DE COSTER (P.), *TDA/H et scolarité. Comprendre et accompagner l'élève atteint de TDA/H à l'école, 2010* (brochure TDA/H Belgique).

² Voir à ce sujet les travaux du neurobiologiste François Gonon, professeur à l'Université de Bordeaux et chercheur au CNRS.

Dans le cas où le TDA/H représente une souffrance pour l'individu, trois formes de traitement peuvent être proposées. Le traitement psychologique aborde l'aspect comportemental du phénomène, les difficultés de confiance en soi de la personne ou encore le soutien psychologique aux proches. Des remédiations neurologiques peuvent également être mises en place en vue de rééduquer les mécanismes de la connaissance chez l'enfant. Enfin, il existe un traitement médicamenteux permettant d'accroître la faculté d'attention de l'individu souffrant de TDA/H. Ces trois voies sont généralement considérées comme complémentaires, aucune d'entre elles n'apparaissant comme la solution miracle. Le volet médicamenteux du traitement peut toutefois poser question. Ce dernier est en effet basé sur une molécule dérivée de l'amphétamine, un stupéfiant qui de surcroît peut engendrer certains effets secondaires comme le manque d'appétit. L'administration régulière de ce traitement à de jeunes enfants, sur de longues durées, semble encore être source de débat mais également de questionnement chez les parents³. Ce débat est indéniablement lié au fait que la nature biologique du TDA/H ne soit pas encore acceptée par tous, y compris dans le monde scientifique. En absence de preuve formelle, l'approche médicamenteuse risque d'être régulièrement remise en question.

1. Les difficultés engendrées

Si la présence d'un TDA/H est problématique, c'est en raison des conséquences qui découlent de ce trouble. Ces dernières varient naturellement selon le degré d'intensité des symptômes développés. Ceux qui sont liés à l'impulsivité/hyperactivité peuvent nuire aux relations sociales de l'individu, voire entraîner des situations d'exclusion. Le déficit d'attention pose davantage de problèmes dans le domaine de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle.

Au niveau de l'enfant, l'école apparaît comme un facteur clé puisqu'elle est à la fois son principal vecteur d'apprentissage et son premier espace de socialisation, en dehors du contexte familial. Les comportements excessifs d'un élève présentant de forts symptômes d'impulsivité risquent de provoquer des problèmes en classe, de l'incompréhension de la part des enseignants et en définitive des punitions à répétition. Le déficit d'attention se traduira, lui, par des difficultés accrues dans l'assimilation de la matière mais également en termes de réponse aux exigences d'évaluation. En effet, l'enfant TDA/H aura notam-

³ RONDIA (K.), CARLIER (D.), BODSON (X.), FUKS (P.), *Dialogues autour du TDA/H*, Bruxelles, 2005 (Fondation Roi Baudouin).

ment tendance à se laisser déconcentrer par le moindre agent extérieur et à s'égarer dans le respect des consignes, avec pour conséquences des fautes de distraction et un temps plus long que la moyenne pour terminer un exercice. En outre, les enfants atteints de TDA/H développent plus fréquemment des troubles spécifiques de l'apprentissage tels que les différents « dys », à savoir la dyslexie, la dyscalculie, la dysphasie etc. Inutile de préciser que la présence de ce trouble peut dès lors mener à des difficultés voire des échecs en matière scolaire, retards qui auront un impact sur le parcours futur de l'enfant.

Au-delà des difficultés d'apprentissage proprement dites, problèmes relationnels et scolaires peuvent finir par mettre à mal l'estime de soi des individus atteints d'un TDA/H. A terme, ces derniers risquent davantage de tomber dans la dépression, l'addiction ou de développer des comportements anxieux, agressifs voire antisociaux. Sans vouloir céder à la panique, il est donc question d'attirer l'attention sur un trouble qui n'est pas anecdotique et de mettre en évidence le rôle primordial de l'expérience scolaire dans le développement d'un enfant TDA/H. Signalons malgré tout que la présence d'un TDA/H n'est pas uniquement synonyme de difficultés puisque les individus atteints par ce trouble ont également leurs points forts, notamment en termes d'énergie et de créativité. Les problèmes naissent en réalité du fait que notre système scolaire ne permet justement pas d'exploiter les qualités « hors normes » de ces enfants.

2. Des mesures pour faciliter la scolarité des enfants TDA/H

Malgré une intelligence similaire à celle des autres enfants, les élèves TDA/H risquent donc d'être victimes de ce système scolaire qui ne leur est pas adapté et, par exemple, d'être réorientés vers la filière professionnelle, quand bien même ils n'y manifesteraient aucun intérêt. Pourtant, certaines adaptations pédagogiques peuvent favoriser leur apprentissage.

a. La pédagogie différenciée : quelques pistes d'application

Alerté notamment par les associations de parents d'enfants atteints de troubles de l'apprentissage, le Ministère de l'enseignement obligatoire a mis en place certains aménagements pédagogiques visant à faciliter la scolarité de ces élèves.

Sans viser précisément le TDA/H, le décret « Missions »⁴ de 1997 introduit notamment la notion de pédagogie différenciée. Définie comme une démarche consistant à varier les méthodes pour tenir compte de l'hétérogénéité d'une classe, la pédagogie différenciée est évidemment un enjeu central de la problématique du TDA/H à l'école. Cette pratique peut se décliner dans divers domaines : différenciation des contenus suivant les acquis des élèves, création de sous-groupes au sein de la classe, utilisation de différents processus d'apprentissage ou encore mécanismes de production différenciés selon le mode d'expression favori de chaque apprenant. Les critères de différenciation pouvant être utilisés ne se limitent donc pas aux différences de niveaux en termes de connaissances mais peuvent également tenir compte des vitesses et des modes d'apprentissage de chacun, de l'origine socio-économique des élèves, des types d'intelligence...

Certes, la mise en place de telles méthodes dans l'enseignement ordinaire n'est pas chose aisée et nécessite des transformations importantes, ne fût-ce qu'en termes de nombre d'élèves par classe. Néanmoins, il existe une série de gestes relativement simples permettant de répondre aux besoins des enfants atteints de TDA/H. Conserver leur attention commence par la mise en place d'un environnement favorable, à savoir comportant peu de sources potentielles de distraction. Il peut s'agir, par exemple, de réfléchir à la place de l'élève dans la classe ou d'éviter que son banc ne soit encombré de multiples objets. Par ailleurs, il convient de combattre la monotonie par l'utilisation de certaines astuces : varier le ton de la voix, recourir à des supports de cours divers, circuler dans la classe ou encore rétablir régulièrement le contact avec l'élève. Il est également important de clarifier au maximum l'exposé et d'aider l'enfant TDA/H à structurer les étapes de son travail. En matière d'hyperactivité, il importe de garder à l'esprit qu'il est impossible pour l'enfant de réprimer totalement son agitation. A ce titre, lui permettre de sortir de temps en temps, aménager un coin de détente ou lui permettre de se balancer sont autant de possibilités d'évacuer son surplus d'énergie et de favoriser son attention. Enfin, poser des limites précises et faire analyser son comportement par l'enfant semblent être les orientations à suivre en vue de gérer ses différentes manifestations d'impulsivité. De manière générale, il semble important d'adopter une démarche positive et de féliciter régulièrement l'élève dans ses réalisations, sachant l'effet catastrophique que peuvent avoir les récriminations permanentes sur des enfants tentant pourtant de faire de leur mieux.

⁴ « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. », 24 juillet 1997.

b. Les évaluations

Génératrices de stress et de découragement, les évaluations sont généralement redoutées par les enfants TDA/H. Face à cette réalité, les autorités compétentes ont déjà réalisé certaines avancées. Le décret de 1997 insiste sur les bénéfices des évaluations formatives, n'ayant pas pour objet d'évaluer le rapport à une norme mais bien de favoriser la progression de l'élève. En outre, les enfants présentant des troubles de l'apprentissage peuvent, depuis 2010, bénéficier de certains aménagements lors des épreuves certificatives externes. Ces aménagements ne sont autorisés que dans la mesure où l'enseignant peut prouver qu'ils ont été utilisés au cours de l'année et que le trouble de l'élève est attesté par une autorité compétente. Dans le cas des enfants TDA/H, il peut s'agir par exemple de l'utilisation d'un support informatique ou de la mise à disposition de temps supplémentaire.

c. La formation et l'information des différents acteurs

Si la mise en place de ces aménagements représente un progrès indéniable, il n'est pas nécessairement aisé d'en profiter dans les faits. En effet, peu d'enseignants sont au fait de cette possibilité. En outre, ils ne sont pas nombreux à mettre en place de tels aménagements pendant leurs cours et ne peuvent donc faire valoir cette pratique au moment des examens. Enfin, nombre d'enseignants sont mal informés sur le trouble de l'attention en lui-même. Ils ne pourront donc mettre en place une pédagogie particulière pour des enfants qu'ils considèrent simplement comme distraits ou turbulents. La formation des enseignants au sujet du TDA/H est donc un chantier de la plus haute importance. Par ailleurs, certains parents hésitent à mentionner le trouble de leur enfant à son professeur afin d'éviter les risques de stigmatisation. En réalité, une scolarité réussie pour un enfant TDA/H passe notamment par une meilleure communication entre les différents acteurs. Chacun d'eux peut apporter des réponses constructives, que ce soit le soignant, l'enseignant ou les parents. A l'inverse, l'absence de communication peut se traduire par des situations d'incompréhension mutuelle menant irrémédiablement à l'échec. Notons que ce conseil est également valable pour les autres élèves de la classe. Il importe notamment de leur expliquer que les difficultés de leur camarade ne sont pas dues à sa mauvaise volonté.

II. QUELLE PLACE POUR L'ENFANT TDA/H DANS L'ENSEIGNEMENT DE DEMAIN ?

Après avoir envisagé les mesures pouvant être prises à court terme, il peut être intéressant de s'interroger sur les possibilités structurelles en matière d'intégration de ces élèves dans notre système d'enseignement. C'est d'autant plus pertinent que le nombre d'enfants diagnostiqués TDA/H risque d'augmenter dans les prochaines années, ne fût-ce qu'en raison de la diffusion croissante de l'information à ce sujet. En effet, au-delà des gestes simples, l'usage d'une pédagogie différenciée relativement poussée n'est pas chose aisée dans les classes ordinaires, au vu des moyens dont dispose l'enseignant et du nombre d'élèves.

Se pose dès lors la question de l'enseignement spécialisé, sachant qu'il existe un niveau prévu pour accueillir les enfants présentant des « troubles de l'apprentissage »⁵. Cependant, il n'est pas organisé spécifiquement pour les élèves TDA/H et n'existe pas au niveau secondaire. En outre, le recours à l'enseignement spécialisé n'est généralement pas souhaité par les parents, ces derniers préférant que leur enfant aux capacités intellectuelles « normales » reste dans l'enseignement ordinaire. C'est pourquoi la possibilité de créer des classes adaptées non pas au sein de l'enseignement spécialisé mais bien au sein de l'enseignement traditionnel est parfois évoquée. Elle suscite toutefois les mêmes inquiétudes en termes de stigmatisation des enfants TDA/H.

En réalité, une prise en charge adaptée dans le cadre d'une classe traditionnelle semble être le souhait de nombreux parents. L'enseignement intégré peut dès lors apparaître comme une solution intermédiaire non dénuée d'intérêt. Ce système mis en place en 2004 permet à un élève de suivre les cours de l'enseignement ordinaire tout en bénéficiant d'une aide de l'enseignement spécialisé⁶. Cette intégration peut être totale ou partielle, l'enfant passe alors une partie de son apprentissage dans l'enseignement spécialisé proprement dit. Reste que cette possibilité est elle aussi limitée au cycle primaire. Sachant que les troubles de l'attention ne disparaissent pas avec l'âge, il serait dès lors intéressant de mettre en place un projet éducatif individualisé reprenant, pour chaque enfant, les difficultés auxquelles il est confronté et les adaptations requises pour y remédier tout au long de son parcours.

⁵ Enseignement spécialisé de type 8.

10 ⁶ Site de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.enseignement.be.

Enfin, il convient de signaler l'existence des écoles pratiquant ce que l'on appelle « la pédagogie nouvelle ». Ces institutions à taille humaine développent une pratique pédagogique basée sur l'idée que l'enfant construit ses connaissances davantage qu'il ne les reçoit. L'expérience y est donc centrale, au détriment du système d'évaluation traditionnel. Proposant de surcroît un suivi et une pédagogie adaptée aux qualités de chacun, ces établissements apparaissent comme une piste intéressante pour les enfants présentant des troubles de l'attention ou de l'hyperactivité. Cependant, l'offre reste peu développée dans notre pays et se limite elle aussi à l'enseignement primaire.

CONCLUSION

Le TDA/H affecterait 5% des enfants dont seule une partie est aujourd'hui diagnostiquée comme telle. Contrairement aux idées reçues, l'hyperactivité n'est pas nécessairement présente, il existe donc différents types de TDA/H selon la prééminence des différents symptômes. Si ce type de comportement s'observe de manière occasionnelle chez la plupart des enfants, le diagnostic de TDA/H ne peut toutefois être posé que si ces symptômes sont excessifs et permanents. L'origine de ce trouble serait en réalité biologique, bien que des facteurs externes puissent influencer sur son évolution. Face à la diversité des symptômes, le traitement du TDA/H se veut multidisciplinaire, à savoir neurologique, psychologique voire médicamenteux.

Le comportement d'un enfant TDA/H peut naturellement poser problème en matière de relations sociales et d'apprentissage, bien qu'il soit doté d'une intelligence tout à fait normale. En outre, ces enfants présentent un risque accru de développer des troubles spécifiques de l'apprentissage tels que la dyslexie ou la dyscalculie. Les difficultés scolaires au même titre que les relations difficiles avec les camarades, les parents ou les enseignants, peuvent même mener à des situations de découragement, d'exclusion sociale, voire de dépression. L'accueil de ces enfants dans l'enseignement apparaît dès lors comme une des clés de cette problématique. A ce niveau, certains aménagements simples peuvent être envisagés en matière de pédagogie différenciée et d'adaptation des évaluations aux élèves atteints de TDA/H. Les pouvoirs publics ont également pris conscience du phénomène, en proposant notamment des aménagements lors des évaluations du Certificat d'Études de Base (CEB).

Le système actuel reste toutefois loin d'être idéal pour les enfants présentant un TDA/H si bien que différents chantiers doivent encore être mis en œuvre. La formation des enseignants est naturellement un facteur primordial mais il est également question de la place qu'il convient de réserver à ces élèves dans les structures scolaires de demain. La mise en place d'une pédagogie adaptée à chacun n'est en effet guère évidente dans le système actuel. Un enseignement spécialisé mieux adapté ou la création de classes organisées spécialement pour les élèves TDA/H ne sont généralement pas du vœu des parents. Dès lors, le développement de l'enseignement intégré, des écoles à « pédagogie nouvelle » ou encore la mise en place d'un projet pédagogique individualisé dépassant le cadre de l'école primaire sont autant de pistes qui mériteraient d'être approfondies afin de permettre à chaque enfant de développer son apprentissage et sa personnalité sur base des atouts qui lui sont propres.

BIBLIOGRAPHIE

- PETINIOT (M. J.), *Accompagner l'enfant atteint de troubles de l'apprentissage*, Lyon, 2012.
- CHAPELLE (G.), *Enseigner aux élèves avec troubles de l'apprentissage*, Bruxelles, 2010 (brochure Agers).
- DE SCHAETZEN (S.), DE COSTER (P.), *TDA/H et scolarité. Comprendre et accompagner l'élève atteint de TDA/H à l'école*, 2010 (brochure TDA/H Belgique).
- RONDIA (K.), CARLIER (D.), BODSON (X.), FUKS (P.), *Dialogues autour du TDA/H*, Bruxelles, 2005 (Fondation Roi Baudouin).
- RONDIA (K.), *Les grands chantiers du TDA/H*, Bruxelles, 2005 (Fondation Roi Baudouin).
- Site de l'ASBL TDA/H Belgique, www.tda/h.be.
- Site de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.enseignement.be.

Auteur : Jean-François Boulet
Décembre 2012

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be